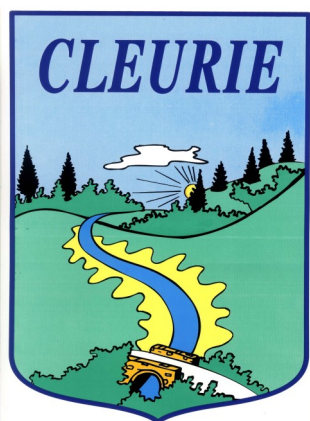




LA MAIRIE ILLUMINEE

Sommaire :

Edito	1
Le Mot de l'adjoint	2
Etat civil	2
Conseil Municipal	3-5
Infos diverses	5-12
Les Brèves de la Com com n° 12	



Edito :

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

En ce début d'année nouvelle, je profite de cet exemplaire du feuillet d'informations communales pour vous adresser mes meilleurs vœux de bonheur et de réussite, pour chacune et chacun d'entre vous, vos familles et vos proches.

J'ai une pensée particulière vers ceux pour qui l'année écoulée a apporté son lot de souffrances : maladie, chômage, disparition d'un être cher, difficultés morales ou matérielles....

Puisse l'année qui commence leur redonner espoir et optimisme.

Plus généralement, que 2020 nous permette à tous de revenir à davantage de solidarité, de poursuivre l'effort de modernisation de notre Pays, notre Département et notre Commune sans laisser pour compte, de faire vivre intensément nos passions et nos convictions.

Comme je le fais à chaque fois que j'en ai l'occasion, il m'est agréable de vous faire connaître l'installation de Mme Marielle SONTOT, Lotissement de Pétonfaing à CLEURIE, comme référente de l'entreprise AD Séniors qui propose un accompagnement adapté aux personnes en perte d'autonomie temporaire ou permanente.

En cas de besoin, vous pouvez la contacter au 07 50 81 08 73.

Je vous renouvelle mes souhaits de bonne et heureuse année 2020.

Avec mes sentiments cordiaux et toujours dévoués,



Patrick LAGARDE
Maire de Cleurie

Le Mot de l'adjoint

LES PLANTES INVASIVES

Ce sont des espèces végétales qui ont été introduites par l'homme en dehors de leur aire de répartition naturelle.

Elles ont un impact économique (rendement, qualité fourragère, coût de gestion, tourisme).

Elles ont un impact environnemental, sur la biodiversité et les écosystèmes.

Elles ont un impact sanitaire, affectant la santé humaine (pollen, composés allergisants, toxicité des plantes).

L'Ambroisie à feuilles d'armoise fait partie de cette catégorie. Plante sauvage, elle est la première espèce nuisible pour la santé humaine.

Cette plante constitue un problème de santé publique en raison de son pollen fortement allergisant et de son caractère d'espèce envahissante (3000 graines par plant). Elle provoque des réactions allergiques se traduisant par des symptômes tels que la rhinite, de l'urticaire, de la conjonctivite, de l'apparition ou l'aggravation de l'asthme.

Sa propagation sur le sol français est fulgurante. Récemment arrivée dans les Vosges, elle fait l'objet d'un plan d'observation et de lutte, et ce, depuis cette année.

La création d'un maillage de référents territoriaux « Ambroisie » a été faite, pour repérer et participer à la surveillance de cette plante.

Son signalement permettra de lutter de manière :

- Préventive : afin d'éviter l'implantation et la propagation de cette plante.
- Curative : en cas de présence de celle-ci.

Nous pouvons souhaiter que ce maillage de référents puisse limiter sa propagation en sachant que cette lutte sera difficile à mener.

Tous mes vœux pour cette nouvelle année.

René PERRY, adjoint



Etat Civil

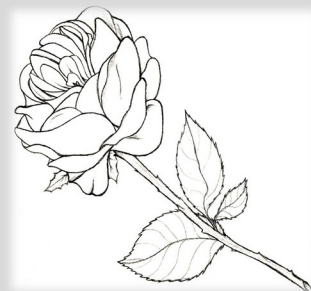
DECES

Daniel CRUGNOLA, né le 27 décembre 1943 à Remiremont, décédé le 15 novembre 2019 à Remiremont.

Nous avons appris le décès de :

Thérèse JACQUINOT, née le 20 mai 1929 à Cleurie, décédée le 24 août 2019 à Saint-Michel (Charente)

André ROMARY, né le 24 janvier 1943 à Cleurie, décédé le 14 septembre 2019 à Bourges (Cher)



Réunions du Conseil Municipal - Séance du 24 juin 2019

Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges :

La commune de Sainte-Barbe demande son retrait dudit Syndicat, le Conseil Municipal se prononce contre ce retrait.

Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif des Vosges (SDANC) :

Le Conseil Municipal donne son approbation au rapport d'activité du SDANC, et précise que celui-ci est tenu à disposition en Mairie pour consultation.

Budget Principal : remplacement de fenêtres du bâtiment périscolaire et installation de volets électriques : demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges (TDIL) :

Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental des Vosges pour la réalisation des travaux précités, au titre des T.D.I.L 2019.

Budget Principal : programme routier 2019 – demande de subvention au Conseil Départemental des Vosges :

Le Conseil Municipal décide d'engager la réalisation des travaux de voirie pour une partie de la voie communale VC 8 (route de Purifaing), approuve le plan de financement de ces travaux et autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental selon ce même plan de financement.

Règlement intérieur de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire applicable au 1^{er} septembre 2019 :

Le Conseil Municipal donne lecture du règlement applicable au 1^{er} septembre prochain. Aucune remarque particulière n'est portée, le Conseil Municipal l'adopte.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 09 septembre 2019

Association des Maires des Vosges : adhésion à des groupements de commandes

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention de groupements avec l'AMV 88, et autorise le Maire à signer les conventions nécessaires pour pouvoir bénéficier des groupements de commandes de l'AMV 88 ainsi que les actes nécessaires et signer par la suite pour d'autres en fonction de l'évolution des besoins.

Lotissement du Pré Galland : vente d'une parcelle

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente d'une parcelle de terrain au lotissement « le Pré Galland ».

Protection des espaces naturels sensibles de Cleurie : acquisition de la parcelle A7

Le Conseil Municipal décide d'acquérir ladite parcelle auprès de sa propriétaire.

Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges : rapport annuel

Le Conseil Municipal n'a pas de remarque à formuler sur le rapport d'activités 2018 qui est consultable en Mairie.

Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges : demande d'adhésion

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune de Thuillières audit syndicat.

Société Publique Locale SPL-XDEMAT : examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration

Le Conseil Municipal approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 21 octobre 2019

Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges : modification des statuts

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux modifications statutaires du SDANC des Vosges (réduction du nombre de délégués au comité syndical).

Communauté de Communes des Hautes-Vosges : modification des statuts

Le Conseil Municipal décide de donner son accord pour les modifications des statuts de la Communauté de Communes des Hautes Vosges (Adhésion du PETR à la Mission Locale de Remiremont, création et gestion de pistes cyclables, création et gestion d'une fourrière automobile).

Convention pluriannuelle d'occupation de la salle polyvalente de Saint-Amé :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention d'occupation de la salle polyvalente, pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2019. La commune de Cleurie versera annuellement à la commune de Saint-Amé une somme forfaitaire fixée à 1000 euros par an.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 21 octobre 2019 (suite)

Budget Forêt : décision modificative n° 1

Suite à une annulation de titre sur l'exercice 2017, il convient de prendre une décision modificative, à savoir :

Chapitre 022 (dépenses imprévues de Fonctionnement) :	- 4 000,00
Chapitre 011 (charges à caractère général) :	- 1 300,38
Chapitre 67 : (charges exceptionnelles) :	+ 5 300,38

Adhésion à la convention de participation « santé » du Centre de gestion de la Fonction Publique des Vosges :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à compter du 1er janvier 2020 à la convention de participation pour le risque « Santé » organisée par le centre de Gestion des Vosges pour une durée de 6 ans.

Adhésion à la convention de participation « prévoyance » du Centre de gestion de la Fonction Publique des Vosges :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à compter du 1er janvier 2020 à la convention de participation pour la garantie « Maintien de salaire » organisée par le centre de Gestion des Vosges pour une durée de 6 ans.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2018) :

Le Conseil Municipal adopte le rapport (consultable en Mairie) sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Cleurie pour l'exercice 2018.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 25 novembre 2019

Renouvellement d'une concession de passage de canalisation en Forêt communale au lieu-dit « Faing Xavard » :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le renouvellement au profit d'un administré de la concession de passage de canalisation d'eau au Faing Xavard.

Renouvellement d'une concession de passage de canalisation en Forêt communale au lieu-dit « La Charme » :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le renouvellement au profit d'un administré de la concession de passage de canalisation d'eau à la Charme.

Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat :

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention du 24/02/2010 avec le représentant de l'Etat, pour changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique au contrôle de légalité, et d'utiliser le dispositif proposé par le SMIC (serveur Xactes fourni par la Sté SPL Xdemat) pour la télétransmission de ces actes.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 16 décembre 2019

Contrat d'Assurance des risques statutaires : appel d'offres contrat-groupe par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges

La Collectivité « Commune de Cleurie » mandate le Centre de Gestion des Vosges pour lancer la procédure de marché public et recenser auprès de l'actuel assureur statutaire les données statistiques d'absentéisme de la collectivité pour la période 2017, 2018 et 2019 pour les agents affiliés ou non à la C.N.R.A.C.L.

Convention avec la Ligue de l'Enseignement portant sur l'organisation et l'animation des activités extrascolaires en 2020 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'objectifs portant sur l'organisation et l'animation des activités extrascolaires pour l'année 2020.

Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges : Modification des statuts

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (changement d'adresse).

Vote des tarifs communaux pour l'année 2020 :

Tarifs Distillerie : Résident de Cleurie :	10,00 € / jour ; Résident extérieur à Cleurie :	20,00 € / jour
Bon naissance nouveaux nés ou bon d'achat pour un arbre :	35,00 €	
Heure d'intervention du personnel communal :	45,00 €	
Gratification médaille de la famille :	55,00 €	

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 16 décembre 2019 (suite)

Location du Mille-Club :

Résident de Cleurie : 80,00 € / jour - 130,00 € / 2 jours
 Résident extérieur à Cleurie : 130,00 € / jour - 200,00 € / 2 jours

- de 201 à 500 m3 : 0,62 € le m3
- de 501 à 1000 m3 : 0,51 € le m3
- au-delà de 1000 m3 : 0,39 € le m3
- **Abonnement au réseau** : diamètre 25 = 43,00 € - diamètre 32 = 50,00 €
- **Frais de raccordement au réseau** : moins de 30 ml = 650,00 € - au-delà = coût réel des travaux

Tarifs de l'Eau :

- de 0 à 200 m3 : 0,72 € le m3

Accueil périscolaire : vote des tarifs 2020

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour l'accueil périscolaire du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020 (décompté au quart d'heure - tout quart d'heure commencé est dû) :

	Quotient familial ≤ à 499 €	Quotient familial compris entre 500 € et 999 €	Quotient familial ≥ à 1000 €
Accueil périscolaire Tarif horaire	1,36 €	1,48 €	1,56 €

Restaurant scolaire : vote des tarifs 2020

Le Conseil Municipal décide de fixer ainsi les tarifs pour le restaurant scolaire du 1er janvier au 31 décembre 2020 :

	Quotient familial ≤ à 499 €	Quotient familial compris entre 500 € et 999 €	Quotient familial ≥ à 1000 €
Repas (le tarif du repas comprend l'accueil périscolaire du temps de midi)	3,90 €	4,10 €	4,30 €
Tarif du repas pour le personnel de la cantine et encadrant : 2,80 €			
Tarif du repas pour les personnes étrangères au service : 5,20 €			
Tarif pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires, qui apportent leur panier repas, et pour lesquels un Projet d'Accueil Individualisé a été établi : 1 heure d'accueil périscolaire sera facturée.			

Projet Fil Neige Photovoltaïque du poteau au Haut du Tôt : demande de subvention

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide de 200,00 € à l'association du Téléski du Haut du Tôt, dans le cadre de son projet Fil Neige Photovoltaïque du Poteau situé au Haut du Tôt.

Versement au Budget Principal d'un acompte sur l'excédent constaté au Budget Lotissement : Le Conseil Municipal décide de reverser au Budget Principal un acompte de 100 000 € sur l'excédent constaté au Budget Lotissement, en tenant compte des travaux restant à réaliser.

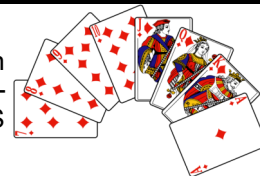
Distillerie : approbation du règlement 2020

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur de la distillerie de Cleurie pour l'année 2020.

Informations diverses

CLUB DE LA BELLE VALLÉE JULIENRUPT

Notre club dont la présidente est Mme MARULIER compte 51 adhérents pour 2019/2020, un effectif à peu près stable. Quelques couples nous ont rejoints cette année mais d'autres personnes sont parties en maison de retraite et 3 sont décédées (Mme Marie Louise FRANCOIS 93 ans, M. Robert MARTIN 88 ans et M. Etienne DEFRANOUX 93 ans, ancien président).



Nous nous réunissons chaque 15 jours de mi-septembre à mi-mai le mardi de 14h à 17h à l'ancienne école de Julienrupt ; jeux de belote principalement mais aussi tarot, scrabble et jeux divers... Café, chocolat ou tisane avec une part de brioche nous font une petite pause à 16h. Le service est fait par les adhérents à tour de rôle.

Chaque année, nous recevons les clubs voisins de Dommartin ou du Tholy et allons une année sur deux dans leur club passer un après-midi convivial. Cette année, visite du musée textile à Ventron et repas au resto ou auberge. Une choucroute faite par un traiteur local prise dans notre salle, beignets de carnaval maison agrémentent quelques mardis.

Les aînés de plus de 80 ans, 31 personnes, reçoivent une boîte de chocolats. Un pique-nique a eu lieu en été au mille club à Cleurie : ouvert à tout le monde, un couple est venu nous rejoindre.

Nos activités sont reconduites en 2020.

Informations diverses (suite)

Association de
Pêche et de
Protection du
Milieu
Aquatique



LA CLEURIE

Ensemble, préservons la truite fario sauvage

Gestion piscicole de la rivière et des ruisseaux :

Depuis 1987, La Cleurie est exclusivement repeuplée avec des truites de souche sauvage issues de notre écloserie.

Notre association compte pour l'année 2019 :

50 adhérents majeurs, 8 mineurs (12- 18ans), 12 mineurs (moins de 12 ans) 3 femmes et découvertes.

Vidange du canal de Julienrupt :

Le samedi 18 octobre 2019, nous avons procédé à la vidange du canal de Julienrupt en présence du propriétaire Mr D. GEHIN, Mr. Le Maire du Syndicat JM. LAMBOTIN, Mr Le Maire de Cleurie P. LAGARDE et d'un représentant de la fédération de pêche pour contrôle et utilisation du martin-pêcheur.

70 géniteurs ont été récupérés pour notre écloserie et nous avons remis dans La Cleurie environ 200 truites et 30 ombres.

Sécheresse :

Tous les ruisseaux ont été impactés par le manque d'eau de cet été. Nous avons organisé de nombreuses opérations de sauvetage, mais malheureusement tous les poissons n'ont pu être sauvés.

Point sur le règlement :

Nous déplorons le manque de civisme de certains riverains qui prélèvent de manière illicite l'eau en période d'étiage, ce qui condamne toute vie aquatique en aval des prélèvements (à sec ou réchauffement de l'eau).

La gamme de température de l'eau préférentielle de la truite se situe entre 4 et 19°C. Au delà de 19°C, la truite ne s'alimente plus, elle est en état de stress physiologique et à partir de 25°C, le seuil létal est atteint.

Toutes les infractions ont été signalées à la police de l'eau.

Écloserie :

Le comité est toujours à la disposition des écoles pour leur faire découvrir les étapes de la reproduction de la truite fario. La fécondation a lieu en Novembre et la remise à l'eau des alevins se fait au printemps.

Nous rappelons à nos pêcheurs et futurs pêcheurs que les cartes pour 2020 seront disponibles chez Hervé THOMAS à La Forge au 06 87 23 88 28, Jean-Claude LORENZINI à Cleurie au 06 04 45 70 15 et au syndicat d'initiative de Le Tholy, Une permanence se tiendra au chalet de la pêche, la date sera communiquée dans la presse locale.

La mouche de mai :

Ephemera danica est une espèce d'insectes appartenant à l'ordre des éphéméroptères .

La mouche de mai (Ephemera danica) est un grand éphémère qui émerge des rivières non polluées en mai-juin (d'où son nom français). Sa durée de vie est très brève (quelques jours au maximum) d'où son nom d'éphémère. Elle fait partie du plancton aérien et nourrit notamment les hirondelles et certaines espèces de chauve souris qui chassent au-dessus des cours d'eau, ainsi que de nombreux amphibiens et araignées.

La société de pêche LA CLEURIE, vous souhaite une très bonne année 2020 et des pêches de bonne qualité pour la saison prochaine.

Les responsables		Bureau	
Président	Hervé THOMAS	Guy THIERY	Daniel PIERRAT
Vice-président	André COLIN	Gilbert MARTIN	Daniel PERRIN
Trésorier	Dominique NICOLAZZI	Frédéric GUERITOT	Daniel GUERITOT
Secrétaire	Jean-Claude LORENZINI	André BONNE	Georges GROS

Siège social :

18 bis, route de Cleurie
88530 LA FORGE
mail : fario3@orange.fr

LE MIEL CLEURISIEN

Le samedi 2 novembre 2019 a eu lieu, à la Chambre d'Agriculture des Vosges à Epinal, le Concours annuel des miels.

Ce sont 26 échantillons qui ont été évalués par les goûteurs, contre 55 en 2018.

Cela s'explique par une sécheresse persistante, avec des récoltes quasi inexistantes par endroits.

Parmi les 26 échantillons présents, Frédéric LAHEURTE, ébéniste à Cleurie et passionné d'apiculture, a obtenu la Médaille d'Or dans la catégorie Miel de forêt de la montagne.

Toutes nos félicitations pour ce résultat, et vous encourageons à poursuivre cette démarche de valorisation de votre miel Cleurisien.



René PERRY

Informations diverses (suite)

JÉRÉMIE PY DOCTEUR EN PHARMACIE

Jérémié a soutenu sa thèse le 4 septembre à la Faculté de Pharmacie de Nancy, en présence de 4 personnes, professionnels de santé et professeurs universitaires.

Sa thèse avait pour titre : « Pratique du tiers-payant dans les Pharmacies du Grand Est : Evaluation de l'organisation et du ressenti afin de dégager des perspectives et axes d'amélioration ».

Dans une 1ère partie, il fait un historique de la mise en place du tiers-payant en France, puis il continue son travail par un questionnaire envoyé à tous les pharmaciens de la Région Grand Est pour connaître leur gestion du tiers-payant au sein de leurs officines.

Enfin, il analyse les résultats pour conclure avec propositions d'améliorations.

Ce travail finalise ses 6 années d'études au sein de la Faculté de Pharmacie de Nancy. Il les a terminées en pratiquant son stage à la Pharmacie Lassauge à Vagney. Il y est resté pour exercer son métier en parallèle de la rédaction de sa thèse, et y travaille toujours.

Toutes nos félicitations pour ce parcours professionnel.

René PERRY



SIGNALÉTIQUE D'INTÉRÊT LOCAL

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, la Communauté de communes des Hautes Vosges a souhaité améliorer et uniformiser la signalétique d'intérêt local présente sur le territoire dans le but de :

- ⇒ Augmenter l'efficacité et la lisibilité de l'affichage,
- ⇒ Signaler les services et équipements d'intérêt local, pôles touristiques,
- ⇒ Mettre en place une charte graphique lisible et harmonieuse sur le territoire,
- ⇒ Rétablir l'équité entre les différents acteurs économiques au profit de l'économie locale,
- ⇒ Marquer l'identité du territoire et améliorer la qualité des paysages,
- ⇒ Préserver le confort et la sécurité de l'utilisateur en déplacement.

Cette nouvelle signalétique utilisera un code couleur commun : les *lames blanches* signaleront les lieux dits ou les ensembles résidentiels, les *lames « couleur champagne »* indiqueront les services publics et les *lames rouges* annonceront les commerces, entreprises, artisans et loueurs éloignés des axes principaux.

Dans cette démarche de signalisation lisible et harmonieuse, la commune de Cleurie a proposé à chaque entité la mise en place de nouveaux panneaux annonceurs de leur activité.

L'implantation du nouveau matériel est programmée pour le 1^{er} semestre 2020.



Exemple de panneau

Marie Helen CLAUDE



Un grand MERCI aux communes pour leur aide, sous différentes formes, ainsi qu'aux commerçants pour leur dons et leur accueil.

Un grand MERCI à vous tous, qui pensez à mettre un kg de farine, un litre d'huile, des petits pots pour bébé, ou tout autre produit de première nécessité dans les caddies, lors des collectes.

Sans Coluche, ça n'existerait pas, sans vous, ça n'existerait plus !

Le Centre de Vagney est ouvert de décembre à mars, chaque vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

**Centre des Restos du Cœur de Vagney - 12 chemin du Daval Zainvillers
François BOILEAU - 06 79 50 27 87**

Informations diverses (suite)

AMICALE DES DONNEURS DE SANG DU BAN DE VAGNEY

Le département des Vosges est l'un des départements de France dont le nombre de donneurs est le plus élevé. Le nombre de donneurs représente dans les Vosges 6 % de la population contre une moyenne nationale de seulement 4 %.

Mais n'oublions pas qu'en dépit de ces bons chiffres, le combat n'est pas fini. Il est essentiel de trouver de nouveaux donneurs pour remplacer ceux qui ne sont plus en mesure de donner leur sang car atteints par la limite d'âge.

La volonté commune de toutes les amicales de donneurs de sang est d'arriver à assurer l'autosuffisance de notre pays en produits sanguins dérivés.

Les besoins sanguins sont une urgence absolue qui nécessite 10 000 poches par jour au niveau national. Ainsi, un million de malades sont soignés grâce aux dons du sang, de plasma et de plaquettes.

Il faut informer et communiquer sur l'importance du Don du Sang. C'est un acte simple qui demande juste un peu de disponibilité. Venez aux collectes. Vous avez des questions ? Notre Amicale (La Présidente AIGUIER Christine 03-29-24-90-26) et l'équipe médicale saura y répondre et vous rassurer.



Calendrier des Collectes 2020

Date	Lieu	Horaires
Mardi 7 janvier 2020	VAGNEY Salle des Fêtes	08h30 à 12h00 16h00 à 19h30
Vendredi 13 mars 2020	ST AME Salle Polyvalente	08h30 à 12h00 16h00 à 19h30
Jeudi 4 juin 2020	VAGNEY Salle des fêtes	08h30 à 12h00 16h00 à 19h30
Vendredi 7 aout 2020	SAINT AME Salle Polyvalente	15h30 à 19h30
Samedi 8 aout 2020	VAGNEY Salle des Fêtes	08h30 à 12h00 15h00 à 18h30
Mercredi 21 octobre 2020	SAINT AME Salle Polyvalente	08h30 à 12h00 15h30 à 19h30
Vendredi 18 décembre 2020	ST AME Salle Polyvalente	15h30 à 19h30
Samedi 19 décembre 2020	ST AME Salle Polyvalente	08h30 à 12h00 15h00 à 18h30

Nos activités en 2019

- ◆ Organisation de 3 collectes d'une journée et 2 grandes collectes d'1 journée et demi (vendredi après-midi et samedi matin et après-midi). Les collectes se sont déroulées à Saint Amé et à Vagney,
- ◆ Participation à l'Assemblée Régionale des Donneurs de Sang Bénévoles à Charmes,
- ◆ Notre 50ème Assemblée Générale s'est déroulée à Rochesson le 8 mars.

AMICALE DES DONNEURS DE SANG DU THOLY ET DES ENVIRONS

L'Amicale vous souhaite une très bonne année 2020 pleine de joie, de bonheur et une excellente santé pour chacun d'entre vous.

Nous comptons sur vous pour venir offrir votre sang en 2020 et merci à ceux et celles qui se décideront à franchir le cap du premier don, Il nous faut remplacer les donneurs et donneuses ayant atteint la limite d'âge (71 ans).

DONNER SON SANG, c'est avoir compris que des personnes très fragiles attendent les poches de sang qui leur permettront de retrouver la santé ou simplement de rester en vie, que seules les personnes bien portantes capables de donner un peu de leur temps libre peuvent offrir.

COLLECTES DE SANG 2020
Salle polyvalente LE THOLY
Toujours en semaine,
l'après-midi et toujours entre 16h
et 19h30
Mardi 25 février 2020
Mardi 12 mai 2020
Mercredi 8 juillet 2020
Mardi 22 septembre 2020
Vendredi 27 nov. 2020
Retenez bien ces dates, nous serons très
heureux de vous accueillir.

Le Don du Sang :
J'y pense
Je le fais !

Merci à vous qui êtes venus offrir votre sang l'an dernier. Voici le bilan :

- Déc. 2018 : **100** dons,
- Février 2019 : **96** dons,
- Mai 2019 : **102** dons,
- Juillet 2019 : **107** dons
- Sept. 2019 : **91** dons.

MERCI
MERCY ENCORE ET
ENCORE ET ENCORE
D'AVOIR DONNÉ
ET DE CONTINUER À
DONNER RÉGULIÈREMENT.

Total **496** dons contre **475** l'année précédente.

Informations diverses (suite)

Notre 50ème Assemblée Générale : Le président Jean-Pierre Grivel rappelle dans le bilan moral l'importance des amicales et des donneurs dans la transfusion sanguine, vitale dans le traitement de nombreuses maladies et dans la production de médicaments. Il conclut ce bilan moral en remerciant les donneurs pour leur geste de générosité et les membres de l'amicale pour leur dévouement au sein de l'amicale.

La trésorière, Nicole Morandi a fait la lecture du bilan financier de l'année écoulée ; ce dernier révèle une situation financière saine et une tenue parfaite des comptes. Le bilan est approuvé par les deux commissaires aux comptes, Valérie Defranoux et Georges Lacôte et à l'unanimité des personnes présentes.

Nous avons eu à déplorer au cours de l'année écoulée le départ de trois membres du comité : Candide Bourion, Michel Guérard et Sébastien Pierre que nous remercions pour leur aide dans la promotion du don du sang.

Trois nouvelles personnes sont venues étoffer notre Comité : Martine Clément, Sabine Giovannelli et Francis Gremllet, tous les trois résidant à Tendon. Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de l'Amicale.

La séance se termine par la remise d'une cinquantaine de diplômes et insignes, avec deux remises de la Médaille de Chevalier du Mérite du Sang à Catherine Mougeot et Michel Jacquot.



Notre sortie annuelle du 21 septembre 2019 s'est déroulée dans d'excellentes conditions avec un soleil magnifique et de très beaux points de vue sur Cornimont et La Bresse.

Nous avons démarré notre marche au col de Menufosse (966m) pour nous rendre à la tourbière de Rondfaing au sommet du massif de Noiregoutte. Ensuite nous nous sommes dirigés vers la Pierre des 4 communes. Cette pierre est une borne qui marque la limite de la commune de La Bresse avec ses trois voisines, Basse-sur-le-Rupt, Cornimont et Rochesson. C'est aussi le point culminant de la commune de Basse-sur-

le-Rupt à 1059 m. avec un très beau panorama.

Notre marche nous a conduits ensuite vers l'étang de Gemnaufaing, qui est plutôt une tourbière de 10 ha sur la commune de Rochesson. La zone humide de Gemnaufaing fut jadis pâturée ; elle a également été drainée et sa tourbe a été exploitée pendant le dernier conflit mondial, entraînant une dégradation considérable des habitats tourbeux. Aujourd'hui les drainages ont été supprimés et la tourbière a retrouvé peu à peu son aspect naturel.

Retour vers le col de Menufosse pour une collation bien méritée et ensuite marche d'une quinzaine de minutes pour nous rendre vers le monolithe de la Piquante Pierre (1008m), haut lieu de la résistance vosgienne.

Notre groupe de 51 personnes clôture cette journée dans la bonne humeur, par un repas au restaurant 'Le Haut du Roc' à Planois.



**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CONJOINTS
SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS DES
VOSGES FAVEC 88**



1949 à 2019, la FAVEC a fêté cette année, ses 70 ans.

Que de chemins parcourus, que de batailles engagées pour que les conjoints survivants puissent avoir des droits. Depuis quelques années, nos acquis sont remis en question, même supprimés. Peux être n'avons-nous pas la même pugnacité que nos anciennes ?

Il est souvent dit que les veuves et les veufs n'adhèrent plus, mais il faut se poser la question, nous présidente, responsables de sections, faisons-nous convenablement notre travail ?

Dans certaines communes, les élus ne nous connaissent pas, comment cela se fait-il ?

Nous devons affirmer haut et fort que nous sommes **la seule fédération** à défendre les droits des conjoints survivants, et que si nous disparaissions, **ce ne sont pas « les points d'information » qui monteront au créneau.** Donc, il est important d'adhérer, plus nous serons plus nos revendications seront entendues.

Notre avenir est compliqué. En ce moment nous sommes en attente de la réforme des retraites, à quelle sauce allons-nous être mangés ? Quel est l'avenir de la réversion ? La réversion va-t-elle être donnée à 62 ans au lieu des 55 ans ?

La pension de réversion, a été instaurée en 1945, avant cette date la veuve civile qui ne travaillait pas, n'avait absolument droit à rien, à cette époque, les femmes ne travaillaient pas ou peu, n'avaient pas des carrières complètes, et avaient les plus bas salaires.

Aujourd'hui, on nous dit que toutes les femmes travaillent, mais elles ont toujours les plus bas salaires, beaucoup sont à temps partiels, avec des interruptions. Donc lorsque l'heure de la retraite viendra, celle-ci ne sera pas complète, et **elles auront les mêmes petites retraites que nous.** .../

Informations diverses (suite)



A ce jour, nous lisons ou nous entendons beaucoup de choses sur la pension de réversion, les règles, dans le régime général ou MSA, n'ont pas changées, il faut avoir été marié, avoir 55 ans et des revenus inférieurs à 1738,53€ Les gens pacés ou en concubinage n'y ont pas droit.

La pension de réversion, s'inscrit dans la continuité d'une obligation légale de solidarité au sein du couple. Seul, Le mariage implique cette obligation - **89% de veuves, ne peuvent vivre sans la pension de réversion.**

RDV à la réunion annuelle de la section de St Amé le samedi 22 février 2020, salle Paul Stouvenel au Syndicat à 11h

Présidente: Départementale - Présidente URAVEC Lorraine Alsace
Chantale LOVATO 26 A Route de Bréhavillers 88120 LE SYNDICAT
Tél : 06 20 15 62 26 – 03 29 61 27 05
E Mail : conjoints.survivants88@gmail.com

LE 30^{ÈME} RIUS AU THOLY

Ce document provenant des archives de l'armée américaine montre la progression du 30^{ème} régiment d'infanterie US à Cleurie et en direction du Tholy du 29 septembre au 10 octobre 1944.

Deux zones de résistance allemande sont signalées.

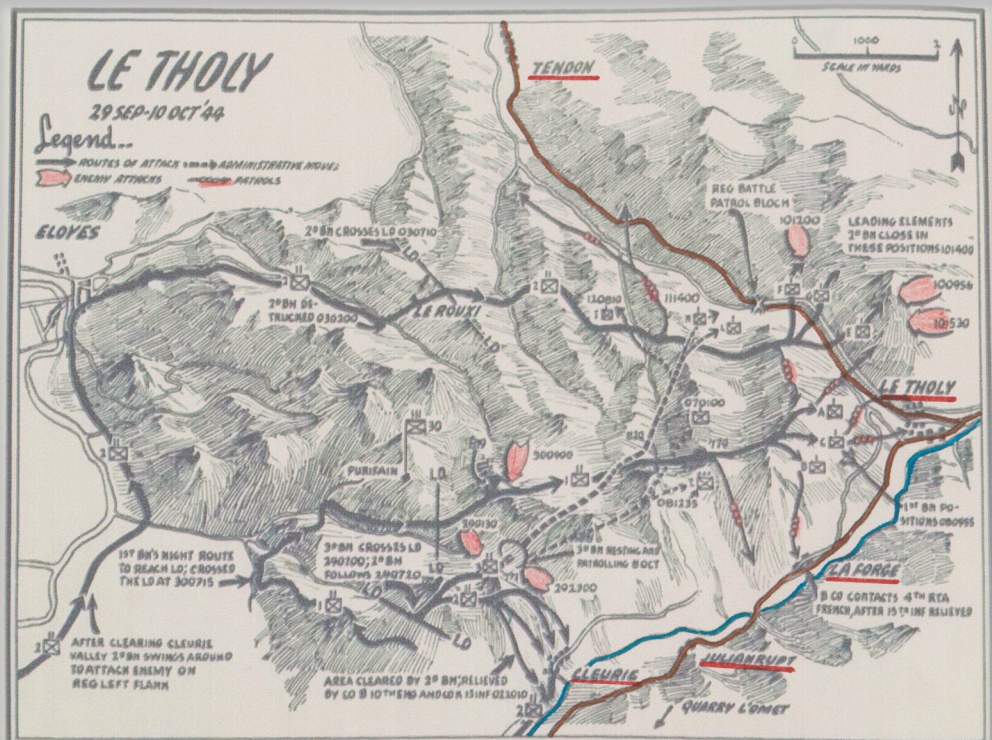
La première se situe au Nord de la mairie de Cleurie entre les carrières de Blancheroche et le col du Singe. Cette zone de défense se trouve en face des carrières de Plaine Cleurie, là où les troupes allemandes opposaient une vive résistance à l'avance du 15^{ème} RIUS. Il s'agissait donc pour celles-ci d'empêcher la progression des Américains dans la vallée de Cleurie.

La seconde zone de résistance signalée sur cette carte se situe au Nord du Tholy dans le secteur de la Charme de l'Ormont et du Pillet.

Pour vaincre la résistance des troupes allemandes dans les Hauts de Cleurie, le 2^{ème} bataillon a été transporté sur les hauteurs au Sud de Tendon, à la Vacherie et aux Founelles, afin de contourner les défenses allemandes dans la forêt du Fossard. Ce bataillon parvint au col de Bonnefontaine et participa avec le 142^{ème} RIUS à la conquête de la Charme de l'Ormont et du Pillet.

Dès lors les 1^{er} et 3^{ème} bataillons de ce régiment ont pu progresser en direction de la Tête des Sots et des Roches Chevallier. En 15 jours de combats, le 30^{ème} RIUS a perdu, tués et blessés confondus, 600 soldats, beaucoup de blessures ayant été causées par les « trees burst », les explosions d'obus à la cime des arbres qui entraînaient une avalanche de débris de bois sur des soldats sans protection.

Appelé à combattre dans la vallée de la Mortagne, ce régiment n'a pas pu poursuivre sa marche pour la libération du Tholy. Ainsi pendant plus d'un mois le front se figea aux portes du Tholy.



Informations diverses (suite)

A D M R DE SAINT- AMÉ, 36 B GRANDE RUE, 88120 SAINT-AMÉ Tél 03 29 62 25 12



Permanence Secrétariat :

- lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h
- mercredi et vendredi de 9h à 12h

ADMAR, 1er réseau associatif national de services à la personne, propose de nombreux services répartis en quatre pôles.

Enfance et parentalité :

L'ADMAR apporte une aide aux familles dès la première naissance. Elle permet aussi de porter des projets éducatifs d'avenir. Le suivi des enfants, les moments forts de leur vie sont au cœur de nos projets pédagogiques.

Accompagnement du handicap :

L'ADMAR accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants.

En respectant le projet de vie de chacun, des bénévoles et des salariés mettent en place le service le plus adapté.

Services et soins aux Seniors

L'ADMAR propose une évaluation personnalisée des besoins et un accompagnement de qualité pour chacun, en respectant le projet de vie de chacun et en respectant l'intimité des personnes aidées.

Un professionnalisme toujours renforcé, qui facilite et adoucit la vie des Seniors et de leurs proches.

Entretien de la maison

L'ADMAR met à disposition des professionnels compétents attentifs et respectueux de l'intimité des personnes aidées. Les salariés savent répondre aux différentes tâches ménagères, l'entretien du logement et du linge.



Les bénévoles et les salariés de l'ADMAR sont à votre écoute pour trouver la solution adaptée à vos besoins.

Nous sommes là pour tous, toute la vie, partout !

CLUB DE BASKET BALL DE SAINT-AME CLEURIE LE SYNDICAT

Fondé il y a bientôt 38 ans par le Stamésien Jean GEORGEL, le Club de Basket-Ball de Saint-Amé compte aujourd'hui parmi les club emblématiques du sport local. De son abréviation **ASSACS** (**A**ssociation **S**portive **S**aint **A**mé **C**leurie le **S**yndicat), ce club historiquement intercommunal a su étendre son influence au-delà de ces communes et compte aujourd'hui parmi ses membres des joueurs de nombreuses autres communes voisines ainsi que des ententes régulières avec La Bresse ou encore Le Val d'Ajol.

Encadrants, dirigeants et parents se joignent pour permettre le déroulement des entraînements, matchs et tournois dans les meilleures conditions afin de permettre aux plus jeunes de progresser et à plusieurs équipes d'évoluer en championnat.

Avec environ 60 licenciés, le club est représenté dans les catégories Baby-Basket, mini-poussins, poussins, cadets et seniors), de 5 ans jusqu'à 40 ans et plus, sans oublier l'équipe loisir majoritairement composée de vétérans. Cette année, bon nombre de jeunes ont pu être intégrés au niveau seniors ce qui permet d'avoir deux équipes dans cette catégorie !

Lors de la saison 2018-2019, les seniors évoluaient en championnat pré-régional. Les cadets ont eux terminés à la première place de leur saison régulière d'excellence départementale, mais se sont malheureusement inclinés en finale de play-offs face au Basket Club Thermal. Ils ont de plus atteint les demi-finales de coupe des Vosges, défaites face à l'Épinal Basket Agglomération. Les minimes, nombreux et en entente avec La Bresse, ont connu une saison contrastée mais les joueurs ont pu progresser et prendre du plaisir. La section école de basket bien remplie a permis d'accueillir beaucoup de débutants et de leur faire connaître ce sport au travers de plateaux et après-midi découverte.

Une photo du club a par ailleurs été éditée et distribuée aux adhérents et partenaires, et le bal annuel a eu lieu le samedi 02 février 2019. Les membres du club ont aussi pu assister à un match du GET Vosges face à Tarbes, qui s'est soldé par une victoire des Vosgiens ! Le club compte également un nouvel arbitre officiel en la personne de Victor WISSOCQ qui a brillamment réussi l'examen et pourra désormais arbitrer des matchs. Bravo à lui !

Le club a également tenu à honorer et remercier un de ses membres emblématique qu'est Olivier Mathieu. Pour toutes ses années de bénévolat, de présidence, de coaching, la lettre de remerciements de la fédération française lui a été remise !



Informations diverses (suite)

2 tournois ont par ailleurs été organisés : le tournoi vétérans de Pâques, avec notamment 3 équipes belges, ainsi que le tournoi seniors « challenge guillaume Gégout » fin septembre. De beaux week-end de basket, où sport et affrontement riment avec convivialité et amitié !

Cette année le club organisera de nouveau son traditionnel bal annuel, La nuit du basket, le samedi 01 février 2020 à partir de 20h30 à la salle polyvalente de Saint-Amé. Venez nombreux, une tombola est également en préparation ! Merci à tous pour votre aide au travers de ces actions de soutien et aux bénévoles pour leur implication ! Tout nouveau volontaire est le bienvenu pour intégrer le club : joueurs, entraîneurs, accompagnateurs, ... chacun peut-être utile tout en faisant vivre sa passion !

Les entraînements ont repris en septembre, et le club continue à accueillir des joueurs même en cours de saison. Les entraînements sont dispensés, à la salle polyvalente de Saint-Amé, toutes les semaines aux horaires indiqués ci-dessous :

- **Mardi 17h45 à 19h00 : U7, U9 et U11**
- **Mardi 19h00 à 20h30 : U17**
- **Mercredi 20h00 à 22h00 : Loisirs**
- **Vendredi 20h30 à 22h30 : Seniors**

Pour tout renseignement :

Président : David CHEVELT : 06.38.74.86.92.
david.chevelt@wanadoo.fr
Secrétaire : Rémi DECOMBE : 06.27.95.05.93.
remi.decombe@live.fr

LES RÉSEAUX 4G DE TÉLÉPHONIE MOBILE SE DÉPLOIENT DANS NOTRE SECTEUR

Cette technologie apporte des capacités supplémentaires par rapports aux réseaux 2G et 3G et apporte un meilleur débit, des échanges de données plus rapides et de nouveaux contenus et usages pour le grand public et les entreprises.

Dans certains cas, **la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision, lorsqu'elles sont captées par un râteau.** Elle n'a pas de conséquence sur la réception de la télévision par ADSL, satellite, câble ou fibre optique.

Pour y remédier, **un dispositif d'assistance et d'intervention** a été mis en place par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :

Si vous constatez des perturbations, vous pouvez les signaler :

Tél : 0 970 818 818
ou sur le site : assistance.recevoirlatnt.fr

INSTALLATION D'UN DÉFIBRILLATEUR À LA MAIRIE

La mairie de Cleurie a procédé en fin d'année 2019, à la mise en place d'un défibrillateur accessible à tous en cas de besoin.

Il est installé sur la droite près de l'entrée de la mairie.

Une réunion publique sera prochainement organisée par les pompiers en mairie de le Syndicat, pour démonstration de l'utilisation de ce matériel.



CALENDRIER

- **Sortie raquettes le 02/02/2020 Association Coup de Pouce Burkina.** Inscriptions avant le 18/01 auprès de Anne JURICIC au 06 82 35 47 04.
- **Assemblée Générale Coup de Pouce Burkina le**
- **Marche raquettes Association Familiale le 09/02/2020.** Inscriptions avant le 03/02 auprès d'Hervé GRAVIER : herve.gravier@orange.fr
- **Elections municipales** les dimanches 15 et 22 mars 2020
- **19 avril 2020 : VIDE-GRENIERS** à Cleurie, organisé par l'association des parents d'élèves
- **Repas des anciens le dimanche 19 avril 2020** à Saint-Amé



**BONNE
ANNEE
2020**



Mairie de CLEURIE Tél : 03.29.61.12.42 Mail : mairie.cleurie@wanadoo.fr		
HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC A COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2020		
	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	-	14h00 – 19h00
Mardi	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00
Mercredi	9h00 – 12h00	-
Jeudi	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00
Vendredi	-	14h00 – 17h00